

Bruxelles, 23 avril 2026



Conférence de presse CSC-FGTB-CGSLB

Vers un budget sain et plus juste

1. Objectif

Le front commun syndical (FCS) entend montrer à l'opinion publique et aux décideurs politiques qu'il existe de véritables alternatives aux économies brutales dans la protection sociale et les services publics, et qu'une fiscalité juste permettrait de dégager les mêmes montants.

La Belgique est confrontée à un recul social d'une ampleur inédite depuis 80 ans. Les syndicats refusent cette régression. Le FCS propose des pistes globales, un ensemble de mesures budgétaires qui créent les marges nécessaires pour refinancer les dépenses sociales, garantir des services publics de qualité et supprimer les mesures antisociales.

2. Les choix budgétaires problématiques de l'Arizona

Les décisions budgétaires prises pour 2026 prévoient une nouvelle vague de coupes importantes dans les dépenses sociales et publiques, une baisse des recettes fiscales et parafiscales, ainsi qu'un transfert de la charge fiscale vers les travailleurs. Malgré ces économies, le déficit budgétaire atteindra un niveau record à la fin de la législature. Si l'Arizona poursuit dans cette voie, nous retrouverons en fin de parcours avec davantage d'inégalités et un déficit budgétaire plus élevé.

Dès son arrivée au pouvoir, ce gouvernement s'est bercé d'illusions en présentant une trajectoire budgétaire qui, au-delà des économies directes dans la sécurité sociale, repose sur des effets de retour pour un montant de 8 milliards (un tiers de l'effort). A peine 6% (1,4 milliard) de cet effort serait supporté par les épaules les plus larges.

Cette approche irréaliste, également dénoncée par la Cour des comptes, a débouché sur de nouveaux ajustements brutaux lors de la confection du budget 2026, comme décidé en novembre 2025. Une fois encore, le gouvernement a choisi de faire supporter l'essentiel de l'addition, directement et indirectement, par les travailleurs, en instaurant un double saut d'index partiel pour les salaires et les allocations, en augmentant la TVA et les accises et en limitant la norme de

croissance dans les soins de santé. Les travailleurs malades sont eux aussi ciblés comme variable d'ajustement, là encore sur la base de chiffres totalement irréalistes.

Des droits sont systématiquement détricotés, sans que des chiffres budgétaires objectifs ne viennent étayer ces choix, ce qui revient à appliquer la stratégie du « *starve the beast* ».

Nous constatons, dans le cadre du budget 2026, que :

- **les économies servent avant tout à financer le manque organisé de recettes.** Le déficit budgétaire atteint son niveau le plus élevé depuis des décennies, malgré d'importantes coupes dans les dépenses sociales et les services publics. Il est crucial d'adopter des mesures qui s'attaquent avant tout à la baisse des recettes fiscales et parafiscales, afin de mettre fin au sous-financement structurel de la sécurité sociale et des services publics;
- la baisse des recettes publiques résulte d'une **politique fiscale et parafiscale irresponsable**. D'une part, les taux d'imposition sont réduits, sans compensation financière. D'autre part, l'assiette imposable est érodée par l'évolution des contrats de travail classiques vers des statuts flexibles et atypiques, des formes de rémunération alternatives et des sociétés de management.
- la **politique fiscale actuelle** est **inéquitable** : les revenus du travail sont imposés de manière disproportionnée, tandis que les revenus du capital sont moins lourdement taxés. Cette situation a un impact négatif sur la solidarité et le modèle de financement de la sécurité sociale.

3. Propositions alternatives

Le FCS propose une série d'alternatives fondées sur les principes suivants :

- Instaurer un système fiscal dans lequel chaque euro gagné est traité de la même manière, afin de faire glisser la charge fiscale du travail vers le capital;
- Colmater les brèches dans les recettes publiques, notamment en taxant plus équitablement les exceptions parafiscales et les statuts alternatifs;
- Limiter, contrôler et évaluer les subventions accordées aux entreprises et les dépenses fiscales dont l'utilité économique n'est pas démontrée.
- Une liberté accrue dans la formation des salaires.

Nous présentons ci-dessous un aperçu plus détaillé de ces alternatives. Nous nous appuyons autant que possible sur des propositions déjà chiffrées, dont les recettes ont été établies par des sources officielles pour l'année 2026. Cela n'exclut pas que, dans de nombreux cas, des ajustements supplémentaires soient nécessaires, avec à la clé des recettes potentiellement plus élevées.

a. Un euro est un euro : équilibrer la pression fiscale entre le travail et le capital/les grosses fortunes

Les revenus du travail sont taxés de manière disproportionnée par rapport aux revenus du capital. Une telle situation n'est souhaitable ni sur le plan économique ni sur le plan social, car elle accroît les inégalités et entraîne une mauvaise affectation des moyens financiers dans la société.

Une des solutions consiste à globaliser l'ensemble des revenus dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En intégrant dans la base imposable de l'impôt des personnes physiques tous les revenus du patrimoine financier et immobilier, ainsi que les revenus du travail, la fiscalité devient plus simple, plus transparente et plus juste. Un euro est un euro. Dans son rapport 2022 sur la Belgique, l'OCDE a formulé une recommandation similaire en faveur d'une réforme fiscale, par exemple en appliquant un système dual et progressif d'imposition (*dual income tax*) des revenus du travail et du capital.

Ces mesures permettraient d'adapter les barèmes fiscaux afin d'alléger la pression fiscale sur les revenus du travail et d'augmenter effectivement celle qui pèse sur les revenus du capital. Dans son analyse des programmes des partis, le Bureau du Plan a estimé qu'une telle réforme pourrait générer plus de **12,9 milliards** d'euros.

b. Combler les brèches dans les recettes publiques

- **Sociétés de management** : la suppression du taux réduit et la limitation des régimes d'exception tels que le VVPR-bis permettraient de freiner le passage en société et d'assurer un traitement plus égalitaire des entreprises. D'autres mesures, tant fiscales qu'en droit du travail, sont souhaitables pour lutter contre les changements de statut motivés par l'optimisation fiscale.
Economie : 526 millions d'euros
- **À travail égal, salaire égal** : les flexi-jobs et le travail étudiant entraînent une perte significative de cotisations sociales. Mieux encadrer ces formes d'emploi permettrait d'augmenter les recettes de la sécurité sociale et d'améliorer la protection sociale. Plusieurs formes de rémunération alternative servent actuellement à éluder des cotisations équitables.

Recettes potentielles des cotisations :

- Flexi-jobs : 380 millions d'euros
- Travail étudiant : 750 millions d'euros

- **Evaluer et limiter les subventions salariales** : les subventions salariales s'élèvent actuellement à 11 milliards d'euros. Malgré leur ampleur et leur progression constante, leur efficacité n'a jamais été évaluée. En outre, elles soutiennent fiscalement et parafiscalement des formes de travail malsaines.

Ces subventions doivent être réexaminées dans le cadre de l'exercice budgétaire actuel. Les subventions accordées pour le travail en équipe-relais, le travail de nuit et les heures supplémentaires doivent être limitées. La flexibilité doit être compensée par les entreprises, et non par les pouvoirs publics.

Les pourcentages de réduction doivent être revus à la baisse afin de réaliser une économie de 25% sur les subventions salariales liées au travail de nuit, au travail en équipe-relais et aux heures supplémentaires. Le budget consacré aux subventions salariales dans le cadre de la R&D doit être réduit de 20%.

- **Evaluer et limiter les réductions sur l'impôt des sociétés (dépendances fiscales)** : les exonérations ou dépenses fiscales sont des réductions par rapport aux taux « normaux » pour certaines catégories d'entreprises. Les dépenses suivantes, entre autres, ne se justifient pas et permettraient de réaliser des économies substantielles :
 - a. Déduction généreuse des revenus définitivement taxés (RDT) (1,05 milliard dans un scénario prudent)
 - b. Déduction pour innovation dans l'impôt des sociétés (1 milliard)
 - c. Remboursement des accises sur le diesel professionnel (0,5 milliard)
- **Limiter les réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale** : ces réductions entraînent une baisse des recettes de la sécurité sociale. La réduction des cotisations sur la première embauche en est un exemple flagrant, mais le « tax shift » non financé creuse lui aussi chaque année un trou de 4 milliards dans le budget. La simple suppression de cette réduction liée à la première embauche permettrait de dégager 620 millions de recettes supplémentaires.

b. Autres mesures

- Fixer librement les salaires grâce à une réforme de la loi de 1996 sur les salaires : si les salaires bruts augmentent au rythme de l'inflation et de la productivité, les recettes fiscales et parafiscales augmentent elles aussi. En effet, les salaires contribuent davantage au budget que les bénéfices. Cette mesure permettrait de protéger le pouvoir d'achat tout en renforçant les caisses de l'Etat.

Recettes supplémentaires : jusqu'à 360 millions d'euros

- Réduire les dépenses liées au secteur pharmaceutique : utiliser un outil de calcul de prix équitables, comme celui développé par l'*International Association of Mutual Benefit Societies* (AIM) pour les médicaments permettrait de fixer des prix plus équitables et de réduire les dépenses en médicaments. Cette mesure bénéficierait tant aux patients qu'aux pouvoirs publics. Les économies réalisées sur les 25 médicaments les plus coûteux – dans un premier temps – s'élèveraient ainsi à 237 millions d'euros.
- Cibler plus efficacement les moyens consacrés aux maladies de longue durée : en prolongeant la période de salaire garanti et en harmonisant les statuts, il serait possible d'affecter les moyens plus efficacement. Cela favoriserait la réintégration et préviendrait les abus.

Economie : 560 millions d'euros

4. Annexe : aperçu technique

	Quoi ?	Description	Recettes 2026 (euros)	Source
1	Globaliser l'ensemble des revenus soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques – Un euro est un euro.	Les revenus du travail, du patrimoine financier (intérêts, dividendes, plus-values) ou du patrimoine immobilier (loyers) sont intégrés dans l'assiette de l'impôt des personnes physiques et imposés de manière progressive.	12,9 milliards	Bureau du Plan, analyse des programmes des partis 2024 (GROEN)
2	Lutter contre les sociétés de management	Suppression du taux réduit Autres mesures (non chiffrées) • Augmentation du salaire min. • Introduction d'un capital min. • Suppression de l'usufruit • Taux VVPR (de 18 à 30%)	526 millions	SPF Finances (dépenses fiscales)
3	Instaurer des cotisations équitables sur les flexi-jobs	Cotisations via l'IPP et l'ONSS (les employeurs versent une cotisation de 28%, les travailleurs ne paient rien).	380 millions	ONSS (+ propres calculs)
4	Instaurer des cotisations équitables sur le travail étudiant	Cotisations normales via l'ONSS et octroi de droits sociaux correspondants	750 millions	ONSS (+ propres calculs)
5	Instaurer des cotisations équitables sur les rémunérations alternatives	Perception de cotisations patronales sur les rémunérations alternatives : voitures de société, logement de fonction, primes bénéficiaires, options sur actions, personnel de maison et déduction des frais professionnels	756 millions	Bureau du Plan, analyse des programmes des partis 2024 (GROEN)
6	Evaluer et limiter les subventions salariales	Les subventions salariales s'élèvent actuellement à 11 milliards d'euros. Leur efficacité n'a jamais été évaluée. Limiter les pourcentages de réduction afin de réaliser une économie de 25% sur les subventions salariales liées au travail de	890 millions	Calculs propres

		nuits, au travail en équipes-relais et aux heures supplémentaires Réduire de 20% le budget consacré aux subventions salariales dans le cadre de la R&D		
7	Limitier les réductions d'impôt sur les sociétés : déduction RDT	- Durcissement de la condition de participation pour la déduction RDT; - Suppression du régime fiscal favorable pour les SICAV-RDT, - Impact du durcissement de la condition de participation sur le régime des plus-values Durcissement supplémentaire possible (non chiffré)	1,05 milliard	Bureau du Plan, analyse des programmes des partis 2024 (GROEN)
8	Limitier les réductions d'impôt sur les sociétés : déduction pour innovation	Suppression de la déduction pour innovation dans l'impôt des sociétés, compte tenu de l'évaluation de la Cour des comptes	1 milliard	SPF Finances, Dépenses fiscales
9	Limitier les réductions d'impôt sur les sociétés : diesel professionnel	Suppression du remboursement des accises sur le diesel professionnel	500 millions	SPF Finances, Dépenses fiscales
10	Supprimer progressivement la réduction accordée pour la première embauche	Limitation des réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale	620 millions	Comité de gestion ONSS
11	Supprimer le plafond des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants	Au lieu d'un système dégressif, nous fixons un taux unique de 20,5%.	700 millions	SPF Finances
12	Fixer librement les salaires	Réformer la loi de 1996 afin que les salaires augmentent au rythme de l'inflation et de la productivité	360 millions	Calculs propres, hypothèses du Bureau du Plan
13	Economie dans le secteur pharmaceutique	Instaurer un prix équitable pour tous les médicaments, compte tenu des coûts de	237 millions	<i>International Association of</i>

		l'innovation et des marges bénéficiaires		<i>Mutual Benefit Societies (AIM)</i>
14	Prolonger la période de salaire garanti en cas de maladie	Harmonisation et prolongation à deux mois	575 millions	INAMI
	Total		21,2 milliards	

PÉTITION AU PARLEMENT : POUR UNE FISCALITÉ JUSTE

Le budget de l'État est sous pression. La recherche d'un nouvel équilibre est indispensable au développement de notre économie et au maintien du bien-être de la population. Nous constatons que les mesures envisagées par le gouvernement ne sortiront pas le pays de l'impasse budgétaire. De plus, elles affectent de manière disproportionnée la majorité de la population, en particulier les travailleurs et travailleuses, les pensionné.es et d'autres allocataires sociaux. Parmi ces catégories de personnes, les femmes paient un lourd tribut.

Par contre, les plus fortuné.es peuvent continuer à éluder l'impôt sans entrave. Les entreprises continuent de recevoir des subventions superflues, inutiles à la prospérité économique du pays. Les revenus du travail sont mis à contribution de manière excessive tandis que les revenus du capital ne participent que très faiblement aux recettes de l'État.

En Belgique, les 1 % les plus riches contribuent en moyenne à hauteur de 23 % de leurs revenus au budget de l'État, contre 43 % pour le citoyen qui dispose d'un revenu moyen.

Les organisations syndicales et de nombreux experts en fiscalité proposent des alternatives afin de rétablir un équilibre dans le poids de la contribution fiscale de chaque contribuable. Et ce, afin que chacun.e participe de manière plus proportionnelle -par rapport à son niveau de revenu- au financement des infrastructures et services qui bénéficient à tout le monde.

Etant donné le manque d'ambition du gouvernement fédéral en termes de recettes fiscales, nous demandons au Parlement de prendre les initiatives nécessaires en la matière. Et ce, dans le but de rétablir l'équilibre budgétaire de l'État.

Afin d'introduire davantage d'équité dans la recherche de cet équilibre budgétaire, les mesures fiscales suivantes devraient être débattues au Parlement :

1. Un cadastre des fortunes, comme instrument politique qui assure une transparence sur les revenus et sur le patrimoine.
2. La mention sur la déclaration fiscale de l'ensemble des revenus et avantages réels perçus au cours d'une année.
3. Une plus grande progressivité de l'impôt et un meilleur équilibre entre la contribution des revenus du travail et celle des revenus du capital.

Si cette pétition atteint les 25 000 signatures, le Parlement fédéral, cœur de notre démocratie, sera légalement tenu de nous écouter.

La solidarité bénéficie à chacun.e. Appliquons-la dans la déclaration fiscale.